



## Projet *JESMED*

### Jesr Méditerranéen de la filière ovine JESMED/Réf n° IS 1.2 080

#### TDR pour la sélection d'un expert en

#### « Certification et plans de contrôle des produits labélisés »

### Contexte du projet JESMED

Dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, qui s'inscrit au sein du Programme Européen de Voisinage et de Partenariat. Un projet conjoint a été mis en œuvre sous le titre "JESR Méditerranéen de la filière ovine" JESMED IS\_1.2\_080 selon l'accord conclu entre :

- L'Autorité de gestion du programme européen de voisinage,  
et
- La Direction Générale de la Production Agricole (DGPA) : deuxième partenaire dans ce projet.

Ce projet vise à améliorer le système d'élevage ovin de race Noire de Thibar (NT) et de soutenir l'entrepreneuriat dans la filière de l'élevage ovin en Tunisie et en Italie par l'amélioration et la mise en valeur d'un signe de qualité pour la viande ovine.

### Art. 1-Objectifs

Dans le cadre de ses activités dans le projet ci-dessus décrit, la Direction Générale de la Production Agricole lance un appel à la candidature auprès des consultants afin d'assurer une formation sur « la certification des produits labélisés » au bénéfice de son équipe et les intervenants au Projet leur permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine de certification.

### Art.2- Activités à réaliser

Cette formation en certification des produits labélisés vise à permettre aux participants de maîtriser les exigences de la certification des produits, et de renforcer les compétences en normes et en procédures de la certification des produits labélisés.

La formation sera planifiée sur trois jours à raison de 6h/jour. Le formateur est appelé à exécuter le programme suivant pendant la formation.

- 1/ Une partie théorique : - Présentation de la certification et principales exigences.  
 - Initiation à la mise en place de plan de contrôle des produits labélisés
- 2/ Visite d'un abattoir mobile installé dans le cadre du projet *JESMED*.

### **Art.3- Chronogramme de réalisation de la mission et livrables**

Cette formation vise à maîtriser les exigences et renforcer les compétences en normes et en procédures de la certification des produits labélisés principalement pour des opérateurs et du personnels technique. Elle correspond à trois jours l'équivalent de 6h/jour et le formateur est appelé à suivre le programme suivant pendant la formation.

J.1/J.2	<p><b>Module 1 : Les enjeux de la qualité et des signes de qualité : contexte international et tunisien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enjeux de la Qualité ,</li> <li>• Intérêt des Signes de Qualité,</li> <li>• Émergence des SQ au niveau international et national,</li> <li>• les signes de qualité en production agricole et agroalimentaire</li> </ul> <p><b>Module 2 : Les signes de qualité du produit agricole et agro-alimentaire en Tunisie et procédures d'octroi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les appellations liées à l'origine</li> <li>• La certification bio</li> <li>• La certification HALAL</li> <li>• Food Quality Label</li> <li>• Marque collective ...</li> </ul> <p><b>Module 3 : Analyse comparative entre les différents labels</b></p> <p><b>Module 4 : Initiation à la mise en place de plan de contrôle des produits labélisés</b></p>	
J.3	<b>Visite d'un abattoir mobile installé</b>	

Le consultant choisi est appelé à fournir :

- La documentation de la formation sur support numérique pour tous les participants,
- Les attestations de formation pour tous les participants à la fin de la formation.
- Un rapport sur le déroulement de la formation (description, évaluation..) dans un délai de 07 jours après la fin de la formation.

## Art.4- Profil recherché

Pour pouvoir participer à cet appel à candidature, l'expert doit remplir au moins les conditions professionnelles suivantes :

- **Diplôme** : Avoir un diplôme d'ingénieur agroalimentaire, agronome ou vétérinaire ...
- **Formations** :
  - Avoir des preuves de participation à des formations sur les exigences de la certification des produits labélisés principalement ceux d'origine animale,
  - Avoir des formations sur la sécurité alimentaire (ISO 22 000, ISO FSSC 22 000, ...)
- **Expérience professionnelle** :
  - Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans la certification des produits agricoles et agro-alimentaires souhaités (expérience dans le domaine de certification des produits d'origine animale).
  - Avoir des preuves de participation (assurer ou animer) à des formations sur la certification des produits labélisés.

Toute candidature ne remplissant pas les conditions citées ci-dessus, ne sera pas retenue.

## Art.5- Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles indiqués, seront examinées par une commission de sélection. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 6 seront admis à la sélection.

La commission évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

Critères de sélection	Score Max
Diplôme d'ingénieur agroalimentaire, agronome ou vétérinaire	20
Expérience professionnelle	20
Formations assurées en certification des produits labélisés	40
Avoir une expérience dans la certification des produits labélisés d'origine animale	20
<b>Score total</b>	<b>100</b>

Le score total minimal pour la rétention de candidature est fixé à 60 points.

Il est recommandé de déposer un Curriculum Vitae(CV) comportant les parties suivantes :

- 1- Partie informations personnelles
- 2- Partie diplômes et formations
- 3- Partie expériences professionnelles

#### **Art.6- Pièces constitutives du dossier**

- Une demande d'intention de candidature ;
- Un Curriculum Vitae + Diplômes et attestations ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Pièces justificatives de l'expérience professionnelle

#### **Art.7- Conditions de présentation des candidatures**

Les soumissionnaires intéressés par cet avis sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou le mettre directement au bureau d'ordre de la Direction Générale de la Production Agricole. Le cachet du bureau d'ordre de la Direction Générale de la Production Agricole faisant foi ; 30, Rue Alain Savary, 1002 Tunis. L'enveloppe extérieure devra porter la mention :

**A ne pas ouvrir**

**DGPA – JESMED/ IS 1.2 080**

**TDR pour la sélection d'un expert en « Certification des produits labélisés»**

Date Limite de dépôt : 12/11/2023 à 16h00

Les dossiers reçus après cette date seront rejetés automatiquement.